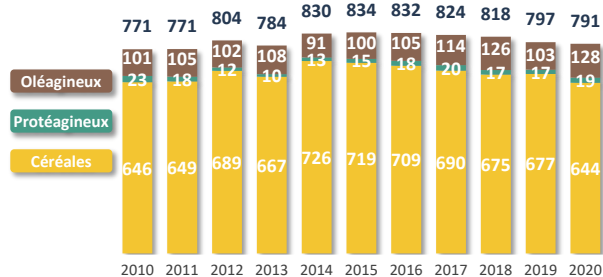


Etat des lieux des filières céréales, oléagineux et protéagineux en Pays de la Loire

Surfaces

Evolution des surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux en Pays de la Loire (milliers d'hectares)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste

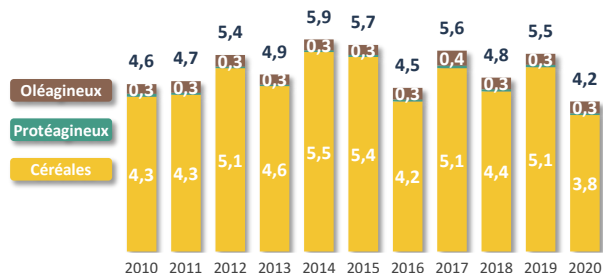
- 7^e région de France en termes de superficie avec 7 % des surfaces COP (céréales, oléagineux et protéagineux) nationales en 2020 ;
- 791 000 hectares dédiés aux COP, soit 38 % de la SAU régionale. 51 % en Sarthe et 42 % en Vendée ;
- 57 900 hectares de COP en agriculture biologique (source : ORAB) ;
- Inversion de la tendance d'évolution des surfaces COP à partir de 2016 : progression de 2,6 % entre 2010 et 2020, mais diminution de 5,2 % entre 2015 et 2020.

En Pays de la Loire, les surfaces de grandes cultures sont presque exclusivement consacrées aux cultures de céréales, oléagineux ou protéagineux.

Le repli de l'élevage et les cours élevés des céréales au milieu de la décennie 2000 ont concouru à l'extension des surfaces COP, profitant en premier lieu aux céréales. On observe toujours une croissance de la surface totale des COP entre 2010 et 2020, mais la tendance s'est par contre inversée à partir de 2016. Depuis 2010, la surface consacrée aux oléagineux a augmenté de 27 000 hectares, portée par le colza, alors que les superficies des céréales et protéagineux ont respectivement diminué de 2 000 hectares et 4 000 hectares. Au sein des céréales, les surfaces en blé tendre ont diminué au profit d'autres cultures comme l'orge ou le maïs.

Production

Evolution de la production en céréales, oléagineux et protéagineux en Pays de la Loire (millions de tonnes)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

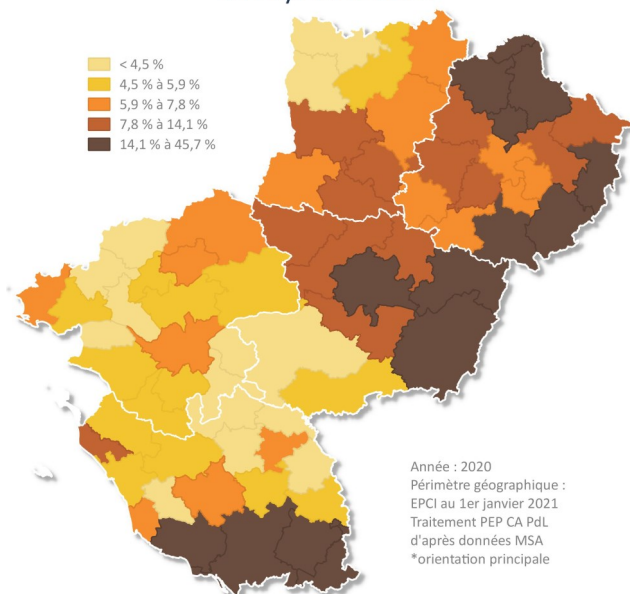
Source : Agreste

- Production 2020 : 4,2 millions de tonnes de COP ;
- 8^e région française productrice et 6,5 % de la production nationale de COP :
 - o céréales : 7^e rang ; 6,6 %/France,
 - o oléagineux : 8^e rang ; 6,1 %/France,
 - o protéagineux : 8^e rang ; 6,0 %/France ;
- Chiffre d'affaires COP 2020 : 749 Millions d'euros, soit 13 % de la production agricole régionale.

Les évolutions des quantités de COP produites sont moins linéaires que celles des superficies, les rendements étant fluctuants d'une année à l'autre à cause des facteurs climatiques. La répartition entre les récoltes des COP demeure cependant conservée d'une année sur l'autre : les céréales représentent en moyenne 93 % de la production de COP, les oléagineux 6 % et les protéagineux 1 %.

Exploitations et actifs

Part des exploitations grandes cultures* dans l'ensemble des exploitations agricoles en Pays de la Loire

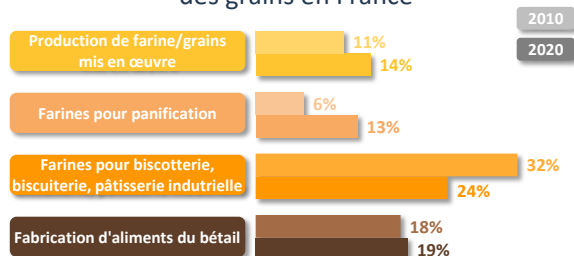


- 1 150 exploitations dont l'orientation principale sont les grandes cultures en 2020 (source : MSA) ;
- Près de 2 800 chefs d'exploitation dans les exploitations à dominante grandes cultures (source : MSA) :
 - 52 % ont plus de 50 ans,
 - Age moyen : 49,5 ans ;
- 102 installations par an en grandes cultures (source : MSA, moyenne 2016-20) ;
- 128 installations par an en polyculture-élevage (source : MSA, moyenne 2016-20) ;
- 41 installations aidées par an avec les COP comme production principale (source : PIT CA PdL, moyenne 2016-20).

Relativement peu d'exploitations sont spécialisées en grandes cultures. Les grandes cultures sont majoritairement produites dans des exploitations polyculture-élevage. La plupart des producteurs de COP sont également des livreurs. La région présente un réseau de collecteurs et de transformateurs dense : coopératives, négociants, fabricants d'aliments, meuniers.

Collecte et transformation

Part des Pays de la Loire dans la transformation des grains en France



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FranceAgriMer

- Collecte : 3,4 millions de tonnes en 2020 ;
- 45 entreprises de fabrication d'aliments du bétail :
 - 1 690 salariés (source : Florès),
 - 3,7 millions de tonnes d'aliments fabriqués (2^e rang) ;
- 44 moulins :
 - 791 salariés (source : Florès),
 - 691 000 tonnes de blé mis en œuvre et 590 000 tonnes de farine produites,

- 2^e rang pour la production de farine (14 % de la production nationale),
- principaux débouchés de la farine ligérienne : 44 % pour panification (2^e rang ; 13 %/France) et 35 % biscoteries, biscuiteries et pâtisseries industrielles (1^{er} rang ; 24 %/France).

Les Pays de la Loire, importante région d'élevage, se positionnent comme la 2^e région pour la fabrication d'aliments du bétail à partir des grains derrière la Bretagne. La région représente 19 % des fabrications nationales, une part stable depuis 2014 (volume : 3,7 millions de tonnes).

L'industrie meunière est également dynamique. Outre une forte concentration de moulins avec 44 unités d'écrasement, de nombreuses industries agroalimentaires sont implantées sur le territoire ligérien : 39 biscuiteries, 51 boulangeries-pâtisseries industrielles et 7 industries de panification croustillante et moelleuse.

Les Pays de la Loire sont engagés dans une démarche pour la production sous signe officiel de qualité et d'origine (Label Rouge, AOC/AOP, IGP et AB). Par ailleurs, les farines des filières qualité (AB, Label Rouge, Conduite Raisonnée Contrôlée) sont en progression.

Echanges

- 1,5 millions de tonnes exportées en 2020, soit 35 % de la production ligérienne ;
- COP exportés en 2020 : 471 millions d'euros, soit :
 - 13 % des exportations agroalimentaires de la région,
 - 1/3 des exportations sont hors Union européenne.
- COP importés en 2020 : 274 millions d'euros, soit :
 - 8 % des importations agroalimentaires de la région,
 - 63 % des importations proviennent de pays hors Union européenne.
- Solde import-export COP en 2020 : +196 millions d'euros.

En valeur, les COP ligériens exportés représentent 6 % des exportations françaises de COP. La région est proportionnellement plus fortement importatrice : en valeur ses importations représentent 8 % des importations françaises de COP. Ceci s'explique par la forte proportion d'oléagineux dans les importations (soja notamment), liée à l'orientation de la région vers l'élevage et à la présence d'unités de trituration à proximité des ports.



Analyse Swot

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande mondiale ; • Organisation efficace de la logistique de la filière nationale et régionale, avec des exportations facilitées par la proximité des ports ; • Maillage d'entreprises de transformation développé ; • Filière régionale davantage tournée vers la transformation à destination de l'alimentation humaine et la nutrition animale, par rapport au reste de la France qui exporte plus ; • Progression des farines des filières qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volatilité des marchés des COP ; • Dépendance aux engrais importés ; • Faible part des protéagineux au sein dans la superficie et de la production (cultures plus sensibles aux aléas climatiques, et donc plus risquées) ; • Augmentation de la fragilité des exploitations face à la conjugaison de différents facteurs (prix faibles, changement climatique, restrictions des phytosanitaires, etc.) avec comme conséquences : <ul style="list-style-type: none"> o la non prise de risques par les agriculteurs : rotations classiques, pas de développement de cultures plus risquées alors que l'allongement des rotations serait bénéfique, o une maîtrise technique plus difficile (adventices, maladies, insectes) en particulier les années trop humides ou sans saisons marquées.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la demande mondiale du fait de l'accroissement démographique et de la hausse du niveau de vie dans les pays en développement ; • Objectif de la prochaine PAC 2023-27 de renforcer l'autonomie protéique avec davantage de budget pour les protéagineux et en structurant la filière via les OP (organisations de producteurs) et les PO (programmes opérationnels) ; • Hausse du prix du pétrole, favorable aux cultures d'oléagineux utilisées dans les agro-carburants ; • Genèse de crédits pour le marché du carbone volontaire via le label bas-carbone des COP ; • Plans France 2030 et résilience prévoyant : <ul style="list-style-type: none"> o un plan de souveraineté azote, o un renforcement du plan protéines végétales dans le cadre de France 2030, o un plan de souveraineté énergétique agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la surface agricole ; • Incertitudes grandissantes sur l'accès et les prix des engrais ; • Accentuation des aléas climatiques à cause du changement climatique ; • Conséquences du recul de l'élevage sur la demande en alimentation animale ; • Pratiques agroenvironnementales de plus en plus exigeantes concernant la gestion de l'eau, l'utilisation de produits phytosanitaires, etc. ; • Objectif du Green Deal avec les stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité » de diminuer de 50 % l'utilisation de pesticides et de 20 % celle des engrais (perte de rendement des COP et de revenu pour la filière.).



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



Contacts Pôle Economie et Prospective de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
Valentine LE CRAS	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : valentine.lecras@pl.chambagri.fr
Clémentine LIBEER	Tél. 02 41 18 60 51	Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
Yann MATHIAS	Tél. 02 41 18 60 36	Mail : yann.mathias@pl.chambagri.fr